

Société ENNAKL AUTOMOBILES SA

**Rapport d'examen Limité sur les états financiers
individuels intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022
conformément au référentiel IFRS**



Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F



Expert-Partners



Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac -1053 Tunis
Tél +216 71 96 39 00 Fax +216 71 86 17 89
M.F. : 033432B



Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 Fax. +216 71 767 083
E-mail : s.meziou@gnet.tn
M.F. : 1510225MAM000

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS ARRETES AU 30 JUIN 2022
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS**

Tunis, le 29 septembre 2022

Messieurs les Actionnaires de la société
ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
Z.I Ariana – Aéroport BP 129- 1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers individuels intermédiaires, ci-joints, de la société « ENNAKL AUTOMOBILES », arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2022, l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net bilan de 329.327.078 DT, un total des capitaux propres de 152.641.235 DT y compris le résultat bénéficiaire s'élevant à 19.628.974 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels intermédiaires, conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen limité de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des

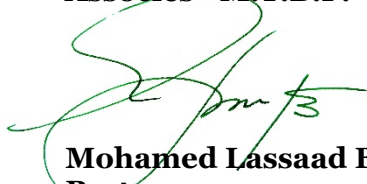
renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** arrêtés au 30 juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés – M.T.B.F.



Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F.
Membre de PwC Network
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1083 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 216.71.160.000 / 71.983.900
Fax: 216.71.861.789
MF : 0033432B/A/M/000

Expert-Partners

Salah MEZIOU
Managing Partner

Expert Partners Sarl
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T.
Centre Urbain Nord - Jour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél. 71 236 344 / 71 750 200 - Fax: 71 767 083
MF : 1516226 M/A/M/000

ENNAKL AUTOMOBILES SA

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS
INTERMEDIAIRES IFRS

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2022

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<i>Note</i>	30/06/2022	31/12/2021
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	1 866 996	1 427 646
Immobilisations corporelles	A1	56 908 761	58 281 907
Immeubles de placement	A2	7 065 122	7 071 689
Droits d'utilisation	A3	412 165	423 941
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	63 557 845	63 095 736
Actifs financiers au coût amorti	A5	1 948 238	2 165 775
Titres de participation dans les filiales	A6	8 249 250	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	2 758 055	2 929 136
Actifs non courants		142 766 432	143 645 080
Stocks	A7	81 541 255	78 705 605
Créances clients	A8	72 731 086	62 973 690
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A9	1 050 973	639 557
Autres actifs courants	A10	21 555 438	6 434 960
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	9 681 894	13 575 655
Actifs courants		186 560 646	162 329 467
Total des actifs		329 327 078	305 974 547

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<i>Note</i>	30/06/2022	31/12/2021
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		103 012 261	95 187 120
Résultat de l'exercice		19 628 974	26 982 341
Total des capitaux propres	C1	152 641 235	152 169 461
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	3 831 960	4 237 808
Obligation locative	P1	493 180	489 541
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	315 109	334 325
Autres passifs non courants		994 969	-
Provisions pour risques et charges	P3	5 266 656	7 906 987
Passifs non courants		10 901 874	12 968 661
Dettes fournisseurs	P5	125 112 405	100 571 950
Autres passifs courants	P6	7 483 715	6 675 738
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	40 148	19 277
Passif d'impôt courant	P4	5 623 543	1 367 797
Emprunts et dettes financières	P1	25 202 069	30 855 116
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	2 322 089	1 346 547
Passifs courants		165 783 969	140 836 425
Total passifs		176 685 843	153 805 086
Total des capitaux propres et passifs		329 327 078	305 974 547

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<i>Note</i>	30/06/2022	30/06/2021
<u>Activités poursuivies</u>			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	224 705 444	274 171 437
Coûts des ventes	R-2	(178 359 332)	(231 305 130)
Marge brute		46 346 112	42 866 307
Autres gains	R-3	3 366 091	557 149
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(9 407 294)	(8 583 686)
Charges administratives	R-5	(12 186 594)	(10 562 889)
Autres pertes	R-6	(5 733 751)	(3 143 544)
Résultat opérationnel		22 384 564	21 133 337
Produits financiers	R-7	8 854 088	10 034 720
Charges financières	R-8	(2 880 421)	(3 723 671)
Résultat financier net		5 973 667	6 311 049
Résultat avant impôt		28 358 231	27 444 386
Charge d'impôt sur le résultat		(8 729 257)	(7 697 498)
Résultat après impôt des activités poursuivies		19 628 974	19 746 888
Résultat net de la période		19 628 974	19 746 888
<i>Résultat de base par action</i>		<i>0,654</i>	<i>0,658</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>0,654</i>	<i>0,658</i>
<u>Autres éléments du résultat global</u>			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG		338 447	(170 740)
Ecart actuariel	P2	4 353	(24 330)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		342 800	(195 070)
Résultat global de la période		19 971 774	19 551 818
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>0,666</i>	<i>0,652</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>0,666</i>	<i>0,652</i>

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	30/06/2022	30/06/2021
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	28 358 231	27 444 386
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	2 720 940	2 039 913
Indemnité de départ à la retraite	8 456	38 930
Dotations aux provisions	1 483 667	1 220 434
Reprise sur provision	(2 797 178)	(12 066)
Charge d'impôt	(8 729 257)	(7 697 498)
Variation de l'impôt différé	44 971	(345 747)
Variation de l'impôt courant	4 255 746	1 041 956
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	975 542	2 630 398
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	-	49 655
Plus-value sur cession d'immobilisations financières	-	(101 673)
Variation du BFR:		
Variation des stocks	(2 835 650)	(17 130 642)
Variation des créances clients	(11 131 800)	(38 656 092)
Variation des autres actifs courants	(15 229 742)	(8 497 170)
Variation des dettes fournisseurs	24 540 455	31 673 750
Variation des autres passifs	1 802 946	(1 567 158)
Total des flux de trésorerie provenant (affectés) aux activités d'exploitation	23 467 327	(7 868 624)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(1 772 796)	(1 579 065)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	-	72 503
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	-	6 071 673
Encaissements/Décaissements provenant des prêts & cautionnements	(29 397)	(137 114)
Total des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 802 193)	4 427 997
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements provenant de distributions de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Décaissements sur emprunts	(3 074 578)	(2 857 259)
Encaissements (décaissements) sur crédits de gestion et billets à ordre	(2 984 317)	7 054 800
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(25 558 895)	(15 302 459)
Variation de la trésorerie	(3 893 761)	(18 743 086)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	13 575 655	29 590 329
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	9 681 894	10 847 243

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En Dinars Tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2020		30 000 000	99 232 252	(1 669 796)	12 937 514	140 499 970
Affectation du résultat de l'exercice 2020		-	12 937 514	-	(12 937 514)	-
Variation des Autres éléments du résultat global		-	-	(195 069)	-	(195 069)
Distribution de dividende		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	19 746 888	19 746 888
Situation au 30/06/2021		30 000 000	92 669 766	(1 864 865)	19 746 888	140 551 789
Situation au 31/12/2021		30 000 000	92 669 766	2 517 354	26 982 341	152 169 461
Affectation du résultat de l'exercice 2021		-	26 982 341	-	(26 982 341)	-
Variation des Autres éléments du résultat global	C1	-	-	342 800	-	342 800
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	19 628 974	19 628 974
Situation 30/06/2022		30 000 000	100 152 107	2 860 154	19 628 974	152 641 235

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT ; SKODA et CUPRA et RENAULT TRUCKS à partir de 2022.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

- Au terme du premier semestre de l'année 2022, le chiffre d'affaires a enregistré une régression de 18,04% par rapport à la même période de l'année 2021 passant de 274.171.437 DT à 224.705.444 DT au 30 juin 2022. Cette baisse est justifiée par des problèmes d'approvisionnement et de logistique en raison de la pénurie mondiale de composants automobiles et notamment des semi-conducteurs. Cette pénurie a eu pour conséquence directe un ralentissement des chaînes de production et une augmentation substantielle des coûts de transport.
- Les investissements réalisés durant le 1^{er} semestre de 2022 se sont élevés à 1.772.797 DT contre 1.546.544 DT à la même période de l'année 2021.
- Lancement de la nouvelle marque Cupra et démarrage des activités de la marque Renault Trucks.
- Le 5 avril 2022, la société ENNAKL AUTOMOBILES a signé un accord avec l'administration fiscale portant sur l'ancien redressement fiscal couvrant les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016.
Cet accord prévoit le paiement de la totalité du principal selon un échéancier établi à cet effet et l'abandon des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie instaurée par le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.
Ce même accord porte sur le paiement du principal pour un montant de 1.547.729 DT et l'abandon des pénalités de retard par l'administration pour un montant de 902.983 DT.
Par la signature de cet accord, la société ENNAKL AUTOMOBILES a abandonné l'ancien report d'impôt sur les sociétés d'un montant de 1.397.035 DT.
Au 30 juin 2022, d'une part, la provision constituée durant les exercices antérieurs s'élevant à 3.113.844 DT a fait l'objet d'une reprise et, d'autre part, le montant du principal à payer s'élevant à 1.547.729 DT et l'ancien report d'impôt d'un montant de 1.397.035 DT, soit un total de 2.944.764 DT ont été comptabilisés parmi les pertes de la période.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers individuels intermédiaires de la société ont été élaborés conformément aux normes, amendements et interprétations IFRS applicables à la date de clôture.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers sont exposées au niveau de la note 2.17.

2.1. Évolution en 2022 du référentiel comptable applicable

(a) Normes, amendements, interprétations dont l'application est devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique :

- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à la norme IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat » ;
- Amendements à IFRS 3 – Référence au Cadre Conceptuel.

Ces textes n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la société.

(b) Normes, amendements, interprétations dont l'application est obligatoire après le 1^{er} janvier 2022

Les principaux textes publiés par l'IASB et non encore adoptés par anticipation par le Groupe :

- Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat : Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;

Les impacts de ces textes sur les états financiers de la société sont en cours d'évaluation.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

Logiciels	33,33%	Constructions	3,75%
Matériel informatique	33,33%	Showroom	5%
Equipements de bureaux	10% et 15%	Matériels et outillages	10%
Agencements et aménagements	10%	Matériels de transport de fonction	12,50%
Matériels de transport de service	20%		

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;

b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité à une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test de dépréciation selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas de dépréciation ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement

exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier.

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent à partir de 2022.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont

facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (DBO), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

A partir de l'exercice 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à l'interprétation IFRIC IC 04/2021 « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté ». Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	56 044 190	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 513 655
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 322 089
31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	55 700 683	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 395 053
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 346 547

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse

des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :

- i. Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
- ii. Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants :

- i. la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- ii. l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- iii. l'obsolescence technique ou commerciale ;
- iv. les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de la société l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2022	31 décembre 2021
Créances clients	72 731 086	62 973 690
Autres actifs courants ¹	17 216 500	5 141 127
Liquidités et équivalents de liquidités	9 681 894	13 575 655
Prêts au personnel	2 272 139	2 176 764
Dépôts et cautionnements	747 066	830 922
Avances au personnel	250 012	224 499
Total des actifs financiers au coût amorti	102 898 697	84 922 657
Actifs financiers à la JV par les AERG	63 557 845	63 095 736
Total des actifs financiers	63 557 845	63 095 736

¹ Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts	29 034 029	35 092 924
Créditeurs et autres créditeurs divers ²	132 472 870	107 187 688
Total des passifs financiers au coût amorti	161 506 899	142 280 612
Passifs financiers à la JV par le résultat net	2 322 089	1 346 547
Total des passifs financiers	163 828 988	143 627 159

² Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	30/06/2022	31/12/2021	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,25	3,282	(0,032)	(0,98%)

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	- 0,98% par rapport au 30/06/2022	(1 113 011)
EUR/TND	+ 0,98% par rapport au 30/06/2022	1 113 011

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme. Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 30 juin 2022, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 28.178 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

30 juin 2022	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	72 032 896	698 190	4 037 473	76 768 559
Total	72 032 896	698 190	4 037 473	76 768 559

Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation ¹	30 juin 2022	31 décembre 2021
B	443 009	185 304
B-	27 605	19 094
B2	3 092 541	7 855 966
Ba2	900 246	2 765 170
BB+	2 551 948	2 327 670
Non notées	(848 181)	(190 265)
Total	6 167 168	12 962 939

¹ La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur l'unique échelle de notation financière de l'agence de notation Standard & Poor's.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

30 juin 2022	jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	3 176 851	897 370	4 586 560	-
Billets à ordre	8 976 586	-	-	-
Effets escomptés et non échus	12 632 125	-	-	-
Total	24 785 562	897 370	4 586 560	-

¹ échéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts	29 034 029	35 092 924
Créditeurs et autres créditeurs divers	132 472 870	107 187 688
Liquidités et équivalents de liquidités	(9 681 894)	(13 575 655)
Dettes nettes	151 825 005	128 704 957
Total capitaux propres	152 641 235	152 169 461
Total capital	304 466 240	280 874 418
Gearing ratio	50%	46%

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En Dinars Tunisiens)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
VALEURS BRUTES											
1^{er} janvier 2021	2 617 169	9 648 736	45 003 997	1 920 631	3 809 857	2 167 100	7 814 639	17 863 897	825 212	690 830	92 362 068
Acquisitions	43 878	-	442	395 735	613 616	54 553	428 828	1 270 008	913 910	643 679	4 364 649
Cessions	-	-	-	-	(270 248)	(2 122)	-	-	-	-	(272 370)
Reclassifications	47 252	-	774 299	(202)	-	(6 827)	202	314 550	(1 129 274)	-	-
Mise en rebut	-	-	-	(368 799)	-	(644 660)	(6 122)	(8 281)	-	-	(1 027 862)
31 décembre 2021	2 708 299	9 648 736	45 778 738	1 947 365	4 153 225	1 568 044	8 237 547	19 440 174	609 848	1 334 509	95 426 485
1^{er} janvier 2022	2 708 299	9 648 736	45 778 738	1 947 365	4 153 225	1 568 044	8 237 547	19 440 174	609 848	1 334 509	95 426 485
Acquisitions	50 123	-	331	80 673	-	75 436	15 802	46 153	1 092 447	411 832	1 772 797
Reclassifications	-	-	-	(1 582)	-	1 582	-	-	-	-	-
30 juin 2022	2 758 422	9 648 736	45 779 069	2 026 456	4 153 225	1 645 062	8 253 349	19 486 327	1 702 295	1 746 341	97 199 282

(En Dinars Tunisiens)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours	En cours	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES											
1^{er} janvier 2021	(2 568 459)	-	(10 622 815)	(1 598 179)	(1 612 582)	(1 436 783)	(4 963 681)	(9 534 204)	-	-	(32 336 703)
Dotation de l'exercice	(46 703)	-	(1 597 445)	(162 449)	(358 214)	(172 174)	(613 750)	(1 539 987)	-	-	(4 490 722)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	42 440	-	-	-	-	42 440
Cessions	-	-	-	-	138 595	1 308	-	-	-	-	139 903
Mise en rebut	-	-	-	366 347	-	549 815	3 707	8 281	-	-	928 150
Autres mouvements	-	-	-	173	-	8 548	54	(8 775)	-	-	-
31 décembre 2021	(2 615 162)	-	(12 220 260)	(1 394 108)	(1 832 201)	(1 006 846)	(5 573 670)	(11 074 685)	-	-	(35 716 932)
1^{er} janvier 2022	(2 615 162)	-	(12 220 260)	(1 394 108)	(1 832 201)	(1 006 846)	(5 573 670)	(11 074 685)	-	-	(35 716 932)
Dotation de l'exercice	(22 605)	-	(1 055 225)	(104 048)	(247 291)	(58 617)	(328 604)	(890 203)	-	-	(2 706 593)
30 juin 2022	(2 637 767)	-	(13 275 485)	(1 498 156)	(2 079 492)	(1 065 463)	(5 902 274)	(11 964 888)	-	-	(38 423 525)
VALEURS NETTES COMPTABLES											
31 décembre 2021	93 137	9 648 736	33 558 478	553 257	2 321 024	561 198	2 663 877	8 365 489	609 848	1 334 509	59 709 553
30 juin 2022	120 655	9 648 736	32 503 584	528 300	2 073 733	579 599	2 351 075	7 521 439	1 702 295	1 746 341	58 775 757

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2022 à 7.065.122 DT contre 7.071.689 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(127 364)	(120 797)
Immeubles de placement nets	7 065 122	7 071 689

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Revenus de l'immeuble bâti	36 000	36 000
Total	36 000	36 000

A3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2022 à 412.165 DT contre 423.941 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	31/12/2021
Début de période	423 941	447 493
Amortissement de la période	(11 776)	(23 552)
Fin de période	412 165	423 941

A4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2022 à 63.557.845 DT contre 63.095.736 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Amen Bank	50 363 648	50 846 887
Fonds gérés SICAR	7 513 655	7 395 053
ATL	5 680 542	4 853 796
Total	63 557 845	63 095 736

A5. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2022 à 1.948.238 DT contre 2.165.775 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Prêts au personnel (LT)	1 421 657	1 712 185
Dépôt et cautionnements	747 066	830 922
Sous-total	2 168 723	2 543 107
Provisions sur les cautionnements	(220 485)	(377 332)
Total	1 948 238	2 165 775

A.6. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 30 juin 2022 à 8.249.250 DT et n'ont pas connu de variation depuis le 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
STLV	6 249 250	6 249 250
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	12 108 664	12 108 664
Provisions sur les participations ¹	(3 859 414)	(3 859 414)
Total	8 249 250	8 249 250

¹ Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.7. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2022 à 81.541.255 DT contre 78.705.605 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	32 646 111	33 250 286
Volkswagen	13 101 111	31 010 204
Audi	12 664 476	744 277
SEAT	8 371 396	4 957 165
Pièces de rechange	4 755 882	-
Škoda	4 487 443	5 674 364
Volkswagen Utilitaires	3 444 789	929 376
Renault Trucks	1 394 106	-
Stock véhicules d'occasion	619 025	447 060
MAN	214 281	214 281
Porsche	162 767	1 784 175
Stock de carburants et lubrifiants	8 901	23 450
Sous-total	81 870 288	79 034 638
Provision pour dépréciation stocks	(329 033)	(329 033)
Total	81 541 255	78 705 605

A.8. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2022 à 72.731.086 DT contre 62.973.690 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Clients ordinaires	27 620 344	9 926 910
Effets à recevoir	32 317 842	27 115 801
Effets escomptés non échus	12 632 125	24 593 028
Chèques à l'encaissement	2 229 547	1 675 366
Clients douteux	979 831	1 310 539
Clients travaux en cours	853 187	810 497
Effets et chèques impayés	135 683	204 618
Sous-total	76 768 559	65 636 759
Provisions sur les clients	(4 037 473)	(2 663 069)
Total	72 731 086	62 973 690

A9. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2022 à 1.050.973 DT contre 639.557 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Avances au personnel	250 012	224 499
Prêts au personnel (CT)	850 482	464 579
Sous-total	1 100 494	689 078
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	1 050 973	639 557

A10. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 21.555.438 DT contre 6.434.960 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Etats impôts et taxes	7 839 801	1 999 545
Fournisseurs, avances et acomptes	4 485 882	1 845 107
Produits à recevoir	6 719 821	2 568 246
Débiteurs divers	2 656 878	541 254
Charges constatées d'avance	1 168 626	655 032
Débours sur cartes grises	-	32 082
Sous-total	22 871 008	7 641 266
Provisions sur les autres actifs courants	(1 315 570)	(1 206 306)
Total	21 555 438	6 434 960

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2022 à 9.681.894 DT contre 13.575.655 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Banques créditrices	6 167 168	12 962 939
Placements SICAV	1 934 194	-
Régie d'avance et accreditifs	1 296 055	110 506
Effets à l'encaissement	252 353	475 630
Caisses	32 124	26 580
Total	9 681 894	13 575 655

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	30/06/2022
Solde au 31 décembre 2021	2 517 354
Gain actuariel	6 801
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	462 110
Impôts différés sur les AERG	(126 111)
Solde au 30 juin 2022	2 860 154

B – PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et obligations locatives s'élèvent au 30 juin 2022 à 29.527.209 DT contre 35.582.465 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2022
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	-	-	-	-	-
Courant	5 506 619	(2 705 151)	-	-	2 801 468
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 237 808	-	(405 848)	-	3 831 960
Courant	755 469	(369 427)	405 848	-	791 890
Obligations locatives					
Non-courant	489 541	-	-	3 639	493 180
Billets à ordre					
Courant	-	-	-	8 976 586	8 976 586
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 593 028	(24 593 028)	-	12 632 125	12 632 125
Total courant	30 855 116	(27 667 606)	405 848	21 608 711	25 202 069
Total Non-courant	4 727 349	-	(405 848)	3 639	4 325 140

- i. Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2022 à 29.034.029 DT contre 35.092.924 DT au 31 décembre 2021.
- ii. Les obligations locatives découlant de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location s'élèvent au 30 juin 2022 à 493.180 DT contre 489.541 DT au 31 décembre 2021.

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2022 à 355.257 DT contre 353.602 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	31/12/2021
Début de l'exercice	353 602	711 475
Coût des services rendus	11 073	63 322
Charges financières	16 660	68 608
Gain / perte actuarielle (OCI)	(6 801)	(462 767)
Remboursement	(19 277)	(27 036)
Fin de l'exercice	355 257	353 602

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2022 à 5.266.656 DT contre 7.906.987 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	5 266 656	7 906 987
Total	5 266 656	7 906 987

P .4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.758.055 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2022
Provision pour départ à la retraite	127 892
Provision pour litiges	609 455
Moins-value sur titres	2 845 362
Pertes de change latentes	351 780
Instruments de couverture	835 952
Contrats de location	29 165
Provisions sur les stocks et cautions	197 827
Total des actifs d'impôts différés	4 997 433
Gains de change latents	(1 162 456)
Produits à recevoir	(43 953)
Amortissements différés	(1 032 969)
Total des passifs d'impôts différés	(2 239 378)

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 30 juin 2022 à 8.729.257 DT et se détaille comme suit :

En DT	2022
Impôt exigible	8 684 286
Impôt différé	44 971
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	8 729 257

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2022
Résultat avant impôt	28 358 231
Taux d'IS applicable à la société	36%
Charge d'impôt théorique	10 208 963
Charge d'impôt exigible	8 684 286
Impôt différé	44 971
Charge d'impôt comptabilisée	8 729 257
Différence	(1 479 706)
Différence expliquée par :	
Provisions non déductibles	1 739 620
Reprises de provisions non imposables	(2 710 403)
Produits non imposables	(6 206 043)
Autres charges et pertes non déductibles	5 697 120
Total	(1 479 706)

Incertitudes liées au calcul de l'impôt exigible

Dans la détermination de la charge d'impôt exigible, la direction effectue des jugements en faisant appel à l'avis des spécialistes et consultants fiscaux. L'administration fiscale pourrait prendre des positions parfois différentes des positions arrêtées par la direction. A cet effet, la société estime la probabilité d'occurrence et les montants éventuels sujets à ces différends probables avec l'administration fiscale et constate éventuellement des provisions pour risques et charges selon la méthode du scénario le plus attendu.

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2021	1 367 797
Charge d'impôt exigible de 2022	8 684 286
Paievements d'impôts en 2022	(4 428 540)
Passif d'impôt courant au 30 juin 2022	5 623 543

Le tableau des mouvements des impôts différés au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

Mouvements 2022	Solde au 31 décembre 2021	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2022
Provision pour départ à la retraite	127 297	3 042	(2 447)	127 892
Provision pour litiges	743 616	(134 161)	-	609 455
Moins-value sur titres	2 969 025	-	(123 663)	2 845 362
Pertes de change latentes	385 330	(33 550)	-	351 780
Gains de change latents	(960 324)	(202 132)	-	(1 162 456)
Produits à recevoir	(38 389)	(5 564)	-	(43 953)
Instruments de couverture	484 757	351 195	-	835 952
Amortissements différés	(1 060 084)	27 115	-	(1 032 969)
Provisions sur les stocks et cautions	254 292	(56 465)	-	197 827
Contrats de location	23 616	5 549	-	29 165
Total	2 929 136	(44 971)	(126 110)	2 758 055

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2022 à 125.112.405 DT contre 100.571.950 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs étrangers	74 067 105	60 841 273
Fournisseurs locaux	18 036 140	5 833 164
Fournisseurs, retenues de garantie	363 049	375 433
Fournisseurs, effets à payer	-	30 857
Fournisseurs, factures non parvenues	32 646 111	33 491 223
Total	125 112 405	100 571 950

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 7.483.715 DT contre 6.675.738 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Charges à payer	3 819 763	3 597 216
CNSS	1 292 919	1 209 264
Provisions pour congés payés	531 397	736 257
Etats impôts et taxes	873 614	834 661
Assurance groupe	417 051	229 098
Débours sur douanes	21 059	-
Débours sur cartes grises	363 204	-
Produits constatés d'avances	123 250	60 000
Créditeurs divers	4 000	5 242
Dépôts et cautionnement	37 458	4 000
Total	7 483 715	6 675 738

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.322.089 DT contre 1.346.547 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Instruments de couverture passif	2 322 089	1 346 547
Total	2 322 089	1 346 547

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2022 à 224.705.444 DT contre 274.171.437 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Ventes de véhicules neufs	211 177 953	260 735 152
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	7 996 802	7 640 037
Ventes de véhicules d'occasion	3 952 380	3 986 563
Ventes de travaux atelier	1 453 122	1 576 618
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	97 968	156 955
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	18 871	67 374
Ventes de carburants	8 348	8 738
Total	224 705 444	274 171 437

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2022 à 178.359.332 DT contre 231.305.130 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Coût des véhicules neufs vendus	165 696 211	220 542 394
Coût des véhicules d'occasion vendus	3 880 605	2 127 817
Coût des pièces de rechange vendues	7 504 688	7 116 288
Achats de lubrifiants	277 344	337 685
Achats atelier	100 891	117 553
Achats des accessoires	52 995	227 367
Charges personnel direct	755 175	759 933
Travaux extérieurs	91 423	76 093
Total	178 359 332	231 305 130

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 30 juin 2022 à 3.366.091 DT contre 557.149 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Reprise sur les provisions pour risques et charges	2 640 331	-
Location	349 458	336 000
Ristournes TFP	174 119	60 489
Reprise de provisions sur cautions	156 847	-
Produits non récurrents	42 035	46 954
Autres services	3 301	93 271
Reprise sur provision stock (véhicules neufs)	-	12 066
Profits sur cessions d'immobilisations	-	8 369
Total	3 366 091	557 149

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2022 à 9.407.294 DT contre 8.583.686 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Charge de personnel	6 070 485	5 740 348
Autres frais sur ventes	1 641 263	1 636 459
Publicité et insertion	840 715	704 428
Frais de déplacements	429 883	159 906
Location diverses	162 968	72 693
Cadeaux, réceptions et restaurations	111 503	37 634
Honoraires	55 303	130 503
Consommable	83 117	101 715
Impôts et taxes	12 057	-
Total	9 407 294	8 583 686

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2022 à 12.186.594 DT contre 10.562.889 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Charge de personnel	3 684 141	3 436 985
Dotation aux amortissements	2 720 940	2 039 913
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	32 871
Frais bancaires	2 144 501	936 484
Impôts et taxes	681 105	908 563
Honoraires	870 725	755 413
Energie	450 518	432 651
Abonnement	468 822	917 437
Entretien et réparation	381 091	323 997
Gardiennage	310 147	318 967
Assurance	232 592	217 138
Vêtements de travail	89 257	22 381
Fournitures de bureaux	82 435	72 722
Dons et subventions	28 100	34 500
Frais de formation	42 040	112 767
Autres frais sur ventes	180	100
Total	12 186 594	10 562 889

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 30 juin 2022 à 5.733.751 DT contre 3.143.544 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Pertes liées aux contrôles fiscaux	2 944 764	-
Dotations aux provisions sur créances	1 483 667	1 187 563
Pertes sur créances irrécouvrables	-	1 406
Autres pertes	1 162 897	1 832 840
Pénalités de retard	142 423	63 711
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	58 024
Total	5 733 751	3 143 544

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2022 à 8.854.088 DT contre 10.034.720 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Dividendes reçus	8 661 216	9 717 158
Intérêts créditeurs	79 149	138 334
Intérêts sur prêts au personnel	113 723	70 791
Produits nets sur placements	-	108 437
Total	8 854 088	10 034 720

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.880.421 DT contre 3.723.671 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Agios sur les effets escomptés	1 024 794	127 212
Pertes sur instruments de couverture	975 542	2 630 399
Intérêts sur crédit bancaire	828 432	877 942
Obligations locatives	25 190	24 775
Indemnité de départ à la retraite	16 660	34 304
Intérêts sur comptes courants	9 803	29 039
Total	2 880 421	3 723 671

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Achats consommés	177 236 419	230 300 936
Charges de personnel	10 509 801	9 937 266
Autres charges d'exploitation	13 736 144	10 096 700
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 204 607	3 260 347
Total	205 686 971	253 595 249

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 JUIN 2022

Les engagements hors bilan de la société ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2022 se détaillent comme suit :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	38 000 000 EUR
ATB	6 000 000 EUR
BIAT	12 000 000 EUR
Total	56 000 000 EUR

2) Engagement en Dinar Tunisien :

BIAT

Nature	Montant au 30/06/2022
Caution admission temporaire	1 137 000
Caution de garantie de bonne exécution	1 000 000
Caution de retenue de garantie	775 866
Caution définitive	99 117
Cautions fiscales diverses	21 760
Total	3 033 743

AMEN BANK

Nature	Montant 30/06/2022
Caution Admission temporaire	1 244 000
Caution de garantie de bonne exécution	2 000 000
Caution de retenue de garantie	590 168
Caution définitive	830 510
Caution provisoire	80 150
Total	4 744 828

UBCI

Nature	Montant au 30/06/2022
Caution définitive	3 900
Total	3 900

ZITOUNA

Nature	Montant au 30/06/2022
Caution définitive	27 408 DT
Caution de retenue de garantie	29 260 DT
Total	56 668 DT

3) Nantissement :

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, ENNAKL AUTOMOBILES a consenti un nantissement sur 1.200.000 actions Amen Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 3.501.835 DT au 30 juin 2022.

E. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre de 2022 se présentent comme suit :

1) Location d'un centre de logistique à la société Car Gros

La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10.000 m² situé à la Goulette. Le loyer au 30 juin 2022 suivant l'avenant du 1^{er} janvier 2021 s'élève à 300.000 DT HT.

2) Charges communes 2022 ENNAKL AUTOMOBILES / Car Gros

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 647.064 DT HT au titre de prestations de services à fin juin 2022.

3) Achats et ventes ENNAKL AUTOMOBILES / Car Gros et opérations diverses

- La société Car Gros a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 13.590.317 DT HT net de remises à titre de vente de pièces de rechanges.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par Car Gros sur le résultat de l'exercice 2021 est de 4.999.750 DT.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 8.361 DT HT au titre de réparations de véhicules.

4) Opérations réalisées avec la filiale STLV

- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 72.403 DT HT au titre de location de véhicules.
- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 78.654 DT hors taxes au titre de prestations de services d'assistance, d'étude et développement.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 35.592 DT HT au titre de réparations de véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 2.778.799 DT en hors taxes net des remises.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société STLV un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Chargaia II à partir du 01/01/2022. Le loyer au 30 juin 2022 s'élève à 27.000 DT HT.

5) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations

Au 30 juin 2022, le fonds géré déposé auprès de l'Amen SICAR est d'un montant de 6.000.000 Dinars.

Au 30 juin 2022, la charge à payer provenant de l'exercice 2021 au titre de la commission de gestion du fonds géré au taux de 1% au profit de l'Amen SICAR s'élève à 60.000 DT.

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit aux produits à recevoir au 30 juin 2022 un montant de 474.257 DT à titre de plus-value latente sur fonds gérés non encore encaissée.

6) Frais d'assurance encourus avec la COMAR

La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2022, des frais d'assurance s'élevant à 1.301.144 dinars.

7) Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30 juin 2022 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JAÏET		M. Mohamed Habib LASREM		M. Laâroussi BEN YEDDER		M. Abdelatif HAMAM	
	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général		Président	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Rémunération brute *	180 616	-	110 616	-	130 616	-	90 616	-	100 000	-

* Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

8) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2022 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant de 10.000 DT.

9) Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022. Au titre du premier semestre 2022, la charge s'élève à 30.000 DT et est non encore réglée au 30 juin 2022.

10) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charges à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80.000 DT HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

11) Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2022 à hauteur de 369.427 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 196.189 DT au 30 juin 2022.

12) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30 juin 2022

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2022 les montants suivants (En TTC) :

- « COMAR » : 598.011 DT ;
- « CAFES BEN YEDDER » : 464.176 DT ;
- « PGH » : 123.801 DT ;
- « EL MAZRAA » : 76.142 DT ;
- « PARENIN » : 33.598 DT ;
- « CAFES BONDIN » : 33.094 DT ; et
- « AMEN BANK » : 7.300 DT

13) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2022 et financées par la société Tunisie Leasing et Factoring

La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2022 pour un montant total de 18.732.673 DT TTC.

14) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30 juin 2022 et financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2022 pour un montant total de 15.512.547 DT TTC.

15) Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2022, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2022, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 8.976.586 DT.

16) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26.529.604 DT dont 24.000.000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre de 2022 à hauteur de 2.705.151 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 273.837 DT au 30 juin 2022.

17) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 3 septembre 2021, la société ENNAKL AUTOMOBILES a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 201.755.000 DT détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 7.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3.000.000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%^o par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 1.244.000 DT) ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 80.150 DT) ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 10.000.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 830.510 DT) ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1.000.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 2.590.168 DT) ;
- Crédits documentaires pour un montant de 158.155 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 56.000.000 Euros.